THE SAINT EUSTACE CLUB

BUITTLE CASTLE · KIRKCUDBRIGHTSHIRE · SCOTLAND

Informations à l’intention des membres des clubs partenaires

Organisation d’une visite

Le Club reçoit habituellement les membres et leurs invités du jeudi au samedi, sur rendez-vous préalable. Les membres de passage sont priés de faire connaître leur projet de visite suffisamment à l’avance.

Une lettre d’introduction doit être adressée par le secrétaire du club d’appartenance du visiteur, attestant que celui-ci est bien membre et à jour de ses obligations. Dès réception de cette lettre, le Secrétaire honoraire du Saint Eustace Club prendra directement contact avec l’intéressé afin de convenir des modalités de sa visite.

Les membres qui envisagent une visite et souhaitent obtenir de plus amples renseignements avant de demander une introduction officielle peuvent solliciter auprès du Secrétaire honoraire une brochure privée de présentation du Club. Il suffit d’écrire à secretary@saint-eustace.club, en indiquant le nom de son club d’appartenance et les dates approximatives de la visite envisagée.

Les visiteurs bénéficiant d’un accord de réciprocité peuvent normalement fréquenter le Club pendant trente jours au maximum par année civile, sous réserve des dispositions convenues avec leur club d’appartenance.

Salons et installations du Club

Les visiteurs des clubs partenaires sont les bienvenus dans les salons du Club, notamment le Drawing Room, le Morning Room, la Great Hall, la bibliothèque et la terrasse à cigares (Cigar Terrace), ainsi que dans les espaces de restauration et autres installations disponibles lors de leur séjour. Ils sont également cordialement invités à profiter du parc et des jardins.

Le thé de l’après-midi et des rafraîchissements légers peuvent être proposés ; il est également possible de convenir d’un souper ou d’un dîner dans la Great Hall. Le Club ne sert normalement pas de déjeuner, sauf arrangement préalable occasionnel.

Les membres de passage peuvent aussi, sous réserve des places disponibles, participer aux Club Table Dinners organisés tous les deux mois, ainsi qu’à d’autres manifestations du Club. Ces dîners réunissent membres et invités dans une atmosphère conviviale. La tenue de soirée (smoking et nœud papillon noir) est obligatoire pour les Club Table Dinners.

Les réservations pour les repas et les manifestations du Club doivent être effectuées à l’avance auprès du Secrétaire honoraire.

Hébergement

Un nombre limité de chambres est disponible. Les visiteurs des clubs partenaires qui souhaitent passer la nuit sur place sont invités à se renseigner sur les possibilités d’hébergement. Conformément aux traditions d’hospitalité du Saint Eustace Club, ils bénéficient d’un tarif préférentiel.

L’hébergement doit faire l’objet d’une réservation distincte auprès du Secrétaire honoraire, de préférence bien avant la date prévue.

Tenue vestimentaire

La tenue au Saint Eustace Club doit être conforme au caractère d’une ancienne demeure de campagne : soignée, discrète et adaptée à l’heure ainsi qu’à la circonstance.

Le port de la veste et de la cravate est obligatoire pour dîner dans la Great Hall. Une tenue plus formelle peut être exigée à certaines occasions. La tenue des Highlands, les costumes nationaux, les uniformes de service, la tenue universitaire et la tenue ecclésiastique sont également appropriés lorsque les circonstances le justifient.

Les vêtements de sport ou de plage, les tenues portant des marques ostensibles, les vêtements déchirés et les casquettes ne conviennent pas aux pièces principales. Les jeans et les chaussures de sport sont généralement déconseillés et ne sont admis qu'à l'extérieur.

Les visiteurs revenant d'activités de plein air sont priés de déposer leurs chaussures boueuses et leurs vêtements mouillés aux endroits prévus.

Téléphones portables, photographies et discrétion

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux à l'entrée dans les principales pièces du Club. Les conversations téléphoniques doivent avoir lieu à l'écart des autres personnes. L'utilisation du téléphone est interdite dans la bibliothèque et la chambre du Baron (Baron's Chamber).

Le Club attache une importance particulière au respect de la vie privée de ses membres et invités. Il est interdit de photographier autrui sans son consentement ; les visiteurs sont priés de ne pas révéler la présence d'autres membres ni les détails de réunions privées du Club.

La photographie du château à des fins strictement personnelles, à l'exclusion de toute publication ou diffusion sur les réseaux sociaux, est soumise à autorisation préalable.

Personnes accompagnantes

Les visiteurs bénéficiant de la réciprocité peuvent se faire accompagner d'invités conformément aux dispositions ordinaires du Club.

Un membre de passage peut normalement présenter jusqu'à trois invités, sous réserve des arrangements du Club et de l'accord de réciprocité applicable. Les groupes plus nombreux nécessitent l'accord préalable du Secrétaire honoraire.

Le membre de passage répond de la conduite des personnes qui l'accompagnent et des frais engagés sous sa responsabilité.

Accès au Club

Pour trouver le Club, il est généralement préférable de saisir son code postal dans l'application cartographique d'un téléphone portable, les systèmes de navigation embarqués étant peu fiables dans cette région.

Dès réception de la lettre d'introduction émanant du club d'appartenance, le Secrétaire honoraire communiquera des précisions sur l'itinéraire, l'arrivée, le stationnement et l'accès aux locaux.

Les visiteurs sont respectueusement priés de se souvenir que le Club occupe une propriété historique et que l'admission se fait uniquement sur rendez-vous.

Comptes et usages du Club

Les visiteurs bénéficiant de la réciprocité sont reçus comme des invités de la Maison et sont priés de respecter les statuts et règlements du Club pendant leur séjour.

Les dépenses de restauration, de rafraîchissements, d'hébergement et d'autres services doivent normalement être réglées avant le départ, sauf accord contraire entre les clubs.

Les usages du Club ont pour objet de préserver la discrétion, le confort et la bonne entente de tous ceux qui bénéficient de son hospitalité.

Correspondance

Les demandes concernant les visites réciproques, les lettres d’introduction, les réservations ou la brochure privée du Club sont à adresser par courriel au Secrétaire honoraire : secretary@saint-eustace.club. Veuillez indiquer votre nom et celui de votre club d’appartenance dans toute demande de renseignements.

Les lettres d’introduction peuvent être envoyées par voie électronique par le secrétaire du club d’appartenance.